

MasterRoc EPB 11

Version 2.0 Date de révision: 08/15/2023 Numéro de la FDS: 000000450338 Date de dernière parution: 07/28/2023
Date de la première version publiée: 01/24/2023

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : MasterRoc EPB 11
Code du produit : 000000000050143131 000000000050143131
Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom du fournisseur : Master Builders Solutions Canada Inc.
Adresse : 1800 CLARK BLVD
Brampton ON L6T 4M7
Numéro d'appel d'urgence : ChemTel: +1-813-248-0585;
Numéro National d'Appel en cas d'Urgence : USA: +1-800-255-3924 ChemTel contract no. MIS9240420

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Produit chimique pour la construction
Produit chimique pour la construction
Restrictions d'utilisation : Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux**

N'est pas une substance dangereuse ni un mélange dangereux conformément au Système Général Harmonisé (SGH).

Éléments d'étiquetage SGH

N'est pas une substance dangereuse ni un mélange dangereux conformément au Système Général Harmonisé (SGH).

Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique : Pas de données applicables disponibles.

Composants

Nom Chimique	Nom commun/Synonyme	No.-CAS	Concentration (% w/w)
distillats naphéniques lourds (pétrole), hydro-	Distillats naphéniques lourds	64742-52-5	>= 25 - < 75

MasterRoc EPB 11

Version 2.0 Date de révision: 08/15/2023 Numéro de la FDS: 000000450338 Date de dernière parution: 07/28/2023
 Date de la première version publiée: 01/24/2023

traités	(pétrole), hydro-traités		
Huiles résiduelles (pétrole), déparaffinées au solvant; huile de base — non spécifiée	Huiles résiduelles (pétrole), déparaffinées au solvant	64742-62-7	$\geq 25 - < 50$
Distillates (petroleum), solvent-dewaxed heavy paraffinic	Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant	64742-65-0	$\geq 5 - < 15$
bis(dithiophosphate) de zinc et de bis[O,O-bis(2-éthylhexyle)]	Bis(dithiophosphate) de zinc et de bis[O,O-bis(2-éthylhexyle)]	4259-15-8	$\geq 1 - < 3$

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

- Conseils généraux : Les secouristes doivent veiller à leur propre protection. Lors de danger d'inconscience du patient, disposition et transport en position latérale stable. Retirer immédiatement les vêtements souillés. Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : Repos, air frais, secours médical. Inhaler immédiatement une dose-aérosol de corticostéroïde.
- En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver aussitôt à fond avec beaucoup d'eau, pansement protecteur stérile, consulter un dermatologue.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer aussitôt à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Consulter un ophtalmologue.
- Enlever les lentilles de contact. Protéger l'oeil intact. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Rincer immédiatement la bouche et faire boire 200-300 ml d'eau, secours médical.
- Maintenir l'appareil respiratoire dégagé. Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

MasterRoc EPB 11

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.0	08/15/2023	000000450338	07/28/2023
			Date de la première version publiée: 01/24/2023

Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Des renseignements, c.-à-d. des renseignements supplémentaires sur les symptômes et les effets, peuvent être inclus dans les phrases d'étiquetage du GHS disponibles à la section 2 et dans les évaluations toxicologiques disponibles à la section 11.

Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée
Mousse
Poudre sèche
Dioxyde de carbone (CO₂)

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

Produits de combustion dangereux : vapeurs nocives
oxydes d'azote
fumées
noir de carbone

Information supplémentaire : Le danger dépend des produits et des conditions de combustion.
L'eau d'extinction contaminée doit être éliminée conformément aux réglementations officielles locales.

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Utiliser un vêtement de protection individuelle.
Appliquer les mesures habituelles de précaution aux produits chimiques pour la construction

Précautions pour la protection de l'environnement : Retenir l'eau souillée/l'eau d'extinction d'incendie.
Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Ramasser par un moyen mécanique.
Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles -
Ne pas fumer.
Les mesures correspondantes de sécurité contre l'incendie doivent être respectées.

MasterRoc EPB 11

Version 2.0 Date de révision: 08/15/2023 Numéro de la FDS: 000000450338 Date de dernière parution: 07/28/2023
 Date de la première version publiée: 01/24/2023

- Conseils pour une manipulation sans danger : Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.
- Conditions de stockage sûres : Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
- Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.
 Protéger de l'action directe des rayons de soleil.
 Stocker à l'abri du gel.
- Matières à éviter : Respecter la réglementation du concept de stockage groupé TRGS 509/510.
 Pas de matières à signaler spécialement.
- Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Donnée non disponible

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
calcaire	1317-65-3	TWA	10 mg/m3	CA AB OEL
		VEMP (poussière totale)	10 mg/m3	CA QC OEL
		TWA (Poussière totale)	10 mg/m3	CA BC OEL
		TWA (fraction de poussière respirable)	3 mg/m3	CA BC OEL
		STEL	20 mg/m3	CA BC OEL
distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités	64742-52-5	TWA (Brouillard)	5 mg/m3	CA AB OEL
		TWA (Brouillard)	5 mg/m3	CA AB OEL
		STEL (Brouillard)	10 mg/m3	CA AB OEL
		STEL (Brouillard)	10 mg/m3	CA AB OEL
		VEMP (Brouillard)	5 mg/m3	CA QC OEL
		VEMP (Brouillard)	5 mg/m3	CA QC OEL
		VECD (Brouillard)	10 mg/m3	CA QC OEL
		VECD	10 mg/m3	CA QC OEL

MasterRoc EPB 11

Version 2.0 Date de révision: 08/15/2023 Numéro de la FDS: 000000450338 Date de dernière parution: 07/28/2023
 Date de la première version publiée: 01/24/2023

		(Brouillard)		
		TWA (Brouillard)	1 mg/m3	CA BC OEL
		TWA (Brouillard)	1 mg/m3	CA BC OEL
		TWA (Fraction inhalable)	5 mg/m3	ACGIH
		TWA (Fraction inhalable)	5 mg/m3	ACGIH
Huiles résiduelles (pétrole), déparaffinées au solvant; huile de base — non spécifiée	64742-62-7	VME (fraction inhalable)	5 mg/m3	ACGIH TLV
		TWA (Brouillard)	5 mg/m3	CA AB OEL
		STEL (Brouillard)	10 mg/m3	CA AB OEL
		VEMP (Brouillard)	5 mg/m3	CA QC OEL
		VECD (Brouillard)	10 mg/m3	CA QC OEL
		TWA (Brouillard)	1 mg/m3	CA BC OEL
		TWA (Fraction inhalable)	5 mg/m3	ACGIH
Distillates (petroleum), solvent-dewaxed heavy paraffinic	64742-65-0	TWA (Brouillard)	5 mg/m3	CA AB OEL
		STEL (Brouillard)	10 mg/m3	CA AB OEL
		VEMP (Brouillard)	5 mg/m3	CA QC OEL
		VECD (Brouillard)	10 mg/m3	CA QC OEL
		TWA (Brouillard)	1 mg/m3	CA BC OEL
		TWA (Fraction inhalable)	5 mg/m3	ACGIH

Mesures d'ordre technique : Pas de données applicables disponibles.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Porter un appareil respiratoire certifié approprié si les limites d'exposition peuvent être dépassées.
 Utiliser la protection respiratoire approuvée par NIOSH.

Protection des mains

Remarques : Porter des gants imperméables et résistants aux produits chimiques. Compte tenu de la diversité des types, il y a lieu de respecter le mode d'emploi des producteurs.

MasterRoc EPB 11

Version 2.0	Date de révision: 08/15/2023	Numéro de la FDS: 000000450338	Date de dernière parution: 07/28/2023 Date de la première version publiée: 01/24/2023
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Protection des yeux	: Lunettes de sécurité
Protection de la peau et du corps	: Vêtement de protection
Mesures de protection	: Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Aucune mesure particulière nécessaire si le stockage et la manipulation sont appropriés. Appliquer les mesures habituelles de précaution aux produits chimiques pour la construction Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé.
Mesures d'hygiène	: Pratiques générales d'hygiène industrielle.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	: pâte
Couleur	: jaunâtre à brun
Odeur	: d'huile minérale
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
pH	: Non applicable
Point de fusion	: Pas de données applicables disponibles.
Point de congélation	: Pas de données applicables disponibles.
Point d'éclair	: > 150 °C
Taux d'évaporation	: Pas de données applicables disponibles.
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Pas de données applicables disponibles.
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: Pas de données applicables disponibles.
Pression de vapeur	: Pas de données applicables disponibles.
Densité de vapeur relative	: Pas de données applicables disponibles.
Densité relative	: Pas de données applicables disponibles.

MasterRoc EPB 11

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 07/28/2023
2.0	08/15/2023	000000450338	Date de la première version publiée: 01/24/2023

Densité	:	env. 1.0 gcm3 (20 °C)
Masse volumique apparente	:	Non applicable
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	:	non miscible (20 °C)
Solubilité dans d'autres solvants	:	Pas de données applicables disponibles.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammation	:	Non applicable
Température de décomposition	:	Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	Pas de données applicables disponibles.
Viscosité, cinématique	:	Pas de données applicables disponibles.
Propriétés explosives	:	Non explosif
Propriétés comburantes	:	non comburant
Point de sublimation	:	Pas de données applicables disponibles.
Poids moléculaire	:	Donnée non disponible
Taux de corrosion du métal	:	Non corrosif pour le métal.

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Stabilité chimique	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Possibilité de réactions dangereuses	:	Stable dans les conditions recommandées de stockage. Pas de dangers particuliers à signaler.
Conditions à éviter	:	Voir la rubrique 7 de la FDS - Manipulation et stockage.
Matières incompatibles	:	Acides forts Des bases fortes Oxydants forts Agents réducteurs forts

MasterRoc EPB 11

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 07/28/2023
2.0	08/15/2023	000000450338	Date de la première version publiée: 01/24/2023

Produits de décomposition dangereux : Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**Toxicité aiguë**

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: Pas de données applicables disponibles.

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Pas de données applicables disponibles.

Toxicité aiguë par voie cutanée : Remarques: Pas de données applicables disponibles.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée**Sensibilisation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

MasterRoc EPB 11

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 07/28/2023
2.0	08/15/2023	000000450338	Date de la première version publiée: 01/24/2023

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Écotoxicité****Produit:****Évaluation Ecotoxicologique**

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

Potentiel de bioaccumulation**Composants:****bis(dithiophosphate) de zinc et de bis[O,O-bis(2-éthylhexyle)]:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 3.59 (22 °C)
pH: 5
Méthode: coefficient de partage (n-octanol/eau), méthode par agitation
BPL: oui

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes**Produit:**

Information écologique supplémentaire : Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.
Le produit n'a pas été testé. Les données concernant l'écotoxicologie sont déduites des propriétés des différents constituants.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Méthodes d'élimination**

Déchets de résidus : Eliminer conformément aux réglementations régionales ou nationales.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Emballages contaminés : Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale

MasterRoc EPB 11

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 07/28/2023
2.0	08/15/2023	000000450338	Date de la première version publiée: 01/24/2023

et être éliminés comme le produit.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**Réglementations internationales****UNRTDG**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA-DGR

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Code IMDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale**TDG**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:**

- | | | |
|------|---|--|
| TSCA | : | Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA) |
| DSL | : | Ce produit contient des composants qui ne se trouvent pas dans la Liste Intérieure (LIS) ni dans la Liste extérieure des substances (LES). Tous les autres composants sont sur la liste LIS. |

Listes canadiennes

Aucune substance n'est soumise à une déclaration de nouvelle activité significative.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**Texte complet pour autres abréviations**

- | | | |
|-------------|---|---|
| ACGIH | : | USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV) |
| ACGIHTLV | : | Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux - concentrations maximales admissibles (US) |
| CA AB OEL | : | Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE) |
| CA BC OEL | : | Canada. LEP Colombie Britannique |
| CA QC OEL | : | Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air |
| ACGIH / TWA | : | 8 heures, moyenne pondérée dans le temps |

MasterRoc EPB 11

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 07/28/2023
2.0	08/15/2023	000000450338	Date de la première version publiée: 01/24/2023

ACGIHTLV / VME	:	Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (8 heures)
CA AB OEL / TWA	:	Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA AB OEL / STEL	:	Limite d'exposition professionnelle de 15 minutes
CA BC OEL / TWA	:	Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA BC OEL / STEL	:	limite d'exposition à court terme
CA QC OEL / VEMP	:	Valeur d'exposition moyenne pondérée
CA QC OEL / VECD	:	Valeur d'exposition de courte durée

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale pour le transport par terre du Brésil; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide d'intervention d'urgence; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NOM - Norme Officielle mexicaine; NTP - Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TDG - Transport des marchandises dangereuses; TECL - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Date de révision	:	08/15/2023
Format de la date	:	mm/jj/aaaa

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé-

MasterRoc EPB 11

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 07/28/2023
2.0	08/15/2023	000000450338	Date de la première version publiée: 01/24/2023

ment désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / FR